

**IMMORENTE INVEST**

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne
 Au capital de 308.134.580 dirhams
 Siège social : 5/7 - rue Ibnou Toufail Palmiers, Casablanca, Maroc
 Registre du Commerce de Casablanca n°238.255

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE A L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
 DE IMMORENTE INVEST DU 27 JUIN 2018**

Nom, prénom / raison sociale : _____

Domicile / siège social : _____

Propriétaire de : (en chiffres ET en lettres) _____ actions
 de la société "IMMORENTE INVEST",

Au Porteur

Au nominatif pur

(Préciser la nature des titres en cochant un des 2 cas ci-dessus)

Après avoir pris connaissance du texte des projets de résolutions proposé au vote de l'Assemblée Générale statuant en la forme Ordinaire annuelle du 27 juin 2018 ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi n°17-95 telle que modifiée et complété et à l'article 25 des statuts de la société, déclare émettre les votes ainsi qu'il suit sur lesdites résolutions¹ :

	Pour	Contre	Abstention
Première résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Deuxième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Troisième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quatrième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cinquième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sixième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Septième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Huitième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Neuvième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dixième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Onzième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Douzième résolution	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

¹ Cocher la case appropriée.

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom
- Je donne pouvoir àpour voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un contre)

Si des résolutions nouvelles sont présentées à l'assemblée, veuillez cocher l'option de votre choix :

Important : Joindre l'original de l'attestation de propriété des actions

Rappel des dispositions légales et réglementaires applicables au vote par correspondance

Art. 131 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée :

« Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Le formulaire de vote adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successivement convoquées avec le même ordre du jour. A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance est ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande, par tous moyens prévus par les statuts ou l'avis de convocation. La société doit faire droit à toute demande déposée au reçues au siège social au plus tard dix jours avant la date de réunion. [...].

Pour le calcul du quorum il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée. La date à laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de deux jours à la date de réunion de l'assemblée. Le contenu du formulaire de vote par correspondance, ainsi que les documents qui doivent y être annexés, sont fixés par décret. »

Extrait de l'article 3 du décret n°2-09-481 du 4 moharrem 1431 (21 décembre 2009) pris pour l'application de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes :

« En application de l'article 131 bis de la loi 17-95 précitée, le formulaire comporte le rappel des dispositions du 4ème alinéa dudit article, et doit contenir :

- Le nom, prénom (ou raison sociale) et domicile (ou siège social) de l'actionnaire ; - Une mention constatant le respect des formalités prévues par l'article 130 de la loi 17-95 précitée ;
- Les résolutions, dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée ;
- Le sens du vote qu'il soit favorable ou défavorable ; - La date et la signature de l'actionnaire ou du représentant légal de la personne morale.

Sont annexés au formulaire :

- Le texte des résolutions proposées, accompagné d'un exposé des motifs et de l'indication de leurs auteurs ;
- [...] ;
- Tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale ».